

Grille tarifaire 2024

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait par salarié, avec des tarifs particuliers pour certaines catégories.

Elle est appelée annuellement. Un droit d'entrée est perçu au moment de l'adhésion de l'entreprise.

| | Droit d'entrée | Cotisation |
|---|-------------------------|-------------|
| Salariés et intérimaires | 5 € H.T. par salarié | 87 € H.T. |
| Salariés (unité mobile) | | 97 € H.T. |
| Apprentis et saisonniers | | 69 € H.T. |
| Particuliers employeurs | | 46 € H.T. |
| Travailleurs indépendants | | 87 € H.T. |
| Saisonniers : actions de formation et prévention* | | 34,5 € H.T. |

*Sous réserve de la possibilité d'organisation selon les secteurs.

Accès à une offre socle en prévention et santé au travail

L'adhésion à l'ahi33 et le règlement de la cotisation annuelle permettent à votre entreprise de bénéficier d'une offre socle qui couvre :

- l'accompagnement à la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé des salariés,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Les prestations sont réalisées par les équipes pluridisciplinaires de prévention et de santé au travail de l'ahi33.

Retrouvez l'ensemble des prestations individualisées que l'ahi33 propose à ses entreprises adhérentes dans le livret de l'adhérent



50, cours Balguerrie Stuttenberg - 33070 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 87 75 75